

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé
Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité
Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions

2020 DASES 215 : Subvention d'investissement (19 200 euros) et convention avec l'association Léo Lagrange Nord Ile de France pour des travaux d'aménagement de l'espace accueil du centre social Maurice Noguès (14^{ème}).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les centres sociaux sont des équipements de proximité qui soutiennent le lien social et l'animation des quartiers et sont ouverts à l'ensemble de la population. Espaces d'échanges et de rencontres entre générations et de promotion sociale, ils sont de fait des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes.

Ainsi, ces équipements partagent les objectifs que poursuit la Ville de Paris en terme d'insertion globale et de lutte contre les exclusions, ainsi que le prévoit le Code de l'Action Sociale et des Familles : « prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment sous la forme d'actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale ».

L'association Léo Lagrange Nord porte le centre social Maurice Noguès situé au 1/7 avenue de la Porte de Vanves (14^e).

Le centre social envisage de réaménager son espace accueil. L'accueil est en effet au cœur du nouveau projet social du centre qui souhaite mieux accueillir et mieux orienter les usagers.

Ainsi, l'association prévoit de réaliser des travaux dès la fin de l'année 2020 pour que l'accueil soit plus accessible aux personnes qui pénètrent dans la structure et pour créer un espace assurant la confidentialité.

Par ailleurs, ces travaux permettront une meilleure organisation et diffusion de l'information pour le public.

Enfin, le mobilier et le matériel du centre socioculturel Maurice Noguès ayant été très utilisés durant ces dix dernières années et peu rénovés ou remplacés, l'association souhaite remplacer le mobilier défectueux (cuisine et salles d'activités) mais également s'équiper en meubles pour aménager une salle multimédia avec des PC déjà achetés par l'association Léo Lagrange Nord Ile-de-France. Ce qui permettra de proposer plus d'actions en lien avec le numérique, mission fondamentale à destination de tous les habitants, des plus jeunes aux plus âgés.

La CAF de Paris co-finance ces travaux et l'achat d'équipements à hauteur de 12 800 euros.

Vous trouverez en complément d'information la fiche détaillée relative à cette association et au projet.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet pour les habitants, les salariés et les bénévoles qui travaillent dans ce centre social, je vous demande de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à signer la convention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Léo Lagrange Nord Ile de France ;
- 2) attribuer une subvention en 2020 de 19 200 euros à l'association Léo Lagrange Nord Ile de France.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris